REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 10 juin 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Le projet de "Renaturation du cours d'eau de l'Aire" reçoit le Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Le projet de "Renaturation du cours d'eau de l'Aire" reçoit ce jour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe. A cette occasion, une pierre commémorative a été dévoilée et installée le long du cours d'eau, en présence du conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du département du territoire (DT).

Le 16 octobre 2019, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décerné le Prix du paysage du Conseil de l'Europe au projet phare de la République et canton de Genève "Renaturation du cours d'eau de l'Aire". Reportée en raison de la crise sanitaire survenue au début de l'année 2020, la cérémonie officielle de remise du prix et a été célébrée ce jour le long de la promenade de l'Aire en présence de:

- Monsieur le conseiller d'Etat chargé du département du territoire, Antonio Hodgers;
- Monsieur l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Christian Meuwly;
- Monsieur l'Ambassadeur extraordinaire et Représentant de la Présidence hongroise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Istvan Nagy;
- Monsieur le Président de la Communauté des communes du Genevois, Pierre-Jean Crastes;
- Madame la Maire de la commune de Confignon, Elisabeth Uldry Frossard;
- Madame la Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Maguelonne Déjeant-Pons.

L'office fédéral de l'environnement (OFEV) avait retenu le projet cantonal genevois de revitalisation de la rivière Aire pour représenter la Suisse pour la première fois au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Un projet porteur d'avenir au développement du paysage qui convainc en faisant se côtoyer détente et écologie et répond également aux enjeux actuels sur l'évolution des paysages situés dans la zone d'influence des aires urbanisées.

Le jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, composé d'experts internationaux, a sélectionné la renaturation de l'Aire à l'unanimité parmi vingt-deux autres pays candidats. Il a souligné le "processus de création d'un paysage évolutif et multifonctionnel, dans lequel une intervention pluridisciplinaire et concertée a permis de restituer, à un cours d'eau auparavant canalisé, son espace de liberté dans un cadre territorial péri-urbain et urbain." Le projet a non seulement permis de créer un précieux biotope pour les plantes et les animaux, mais aussi un

espace de détente apprécié de la population, à l'abri des crues.

Lors du lancement du programme de renaturation des cours d'eau en 1998, l'Aire était l'une des rivières les plus dégradées du canton de Genève. Canalisée sur près de la moitié de son tracé genevois, elle se retrouvait même enterrée sur la fin de son parcours et déconnectée biologiquement de l'Arve dans laquelle elle se jette. Pour des raisons sanitaires, la pêche et la baignade y étaient interdites depuis les années 80. Une grande partie de la faune et de la flore avait disparu du cours d'eau dont le secteur amont se retrouvait complètement asséché certains étés. Des enjeux liés à la gestion des crues subsistaient également, en raison notamment d'insuffisances du système d'évacuation des eaux de pluies à Lully.

En 2000, le canton de Genève a ainsi lancé un appel d'offres pour un mandat d'étude en vue de la renaturation de l'Aire en zone rurale. Un projet phare pour Genève qui a dû prendre en considération tant les objectifs liés à la protection contre les inondations, qu'à l'environnement, au paysage, à l'agriculture, aux loisirs et à la détente:

- Rétablir une qualité des eaux;
- Augmenter la valeur écologique globale de l'Aire et de son Vallon;
- Valoriser les fonctions de détente et de loisirs pour la population;
- Minimiser les risques liés aux crues pour les riverains.

La réalisation du projet s'est déroulée en trois étapes à partir de 2002:

- Etape 1 (2002 et 2006): Pont des Marais - Pont du Centenaire
 - Tronçon pilote, expérimentation des solutions techniques valables pour l'ensemble du projet (disparition du canal de béton au profit d'une rivière naturelle).
- Etape 2 (2008 à 2010): Pont de Certoux - Pont de Lully
 - Partie centrale en matière de sécurité pour protéger les habitations des villages de Certoux et de Lully, élargissement de la rivière et gestion des eaux de ruissellement en provenance du secteur du haut de la plaine de Lully.
- Etape 3: Pont de Lully - Pont des Marais
 - Concept inédit de restauration du nouveau lit de l'Aire qui laisse la rivière créer elle-même son chemin à travers un maillage initial en forme de losanges. L'action de l'eau forme des érosions, des plages; en fait crée de nouveaux milieux évolutifs propices à l'installation d'une flore et d'une faune très diversifiée;
 - Création de la Promenade de l'Aire en intégrant partiellement l'ancien canal remblayé, de jardins d'eaux, de pelouses et de zones de détente;
 - Amélioration de la protection contre les inondations du quartier urbain de la Praille-Acacias-Vernets.

Une quatrième étape, dont l'achèvement est planifié pour 2022, prévoit la renaturation de l'Aire depuis le village de Certoux jusqu'à la frontière française.

Au total, plus de 4,5 km de rivière ont été revitalisée grâce à l'engagement de tous les partenaires concernés (associations d'habitants riverains, autorités communales, organisations agricoles, associations de protection de l'environnement, etc.) intégrés depuis le début du projet.



Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Aline Bohlen, chargée de communication, DT, aline.bohlen@etat.ge.ch, T. 076 615 63 58.